

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 12/09/2018 - 15:44

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Correspondant : Mme Constance FOUGERE, Juriste commande publique, 222 rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : marches-publics@quaibranly.fr, adresse internet : <http://marches.quaibranly.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : La présente consultation a pour objet des travaux d'installation d'un système de pot à boue sur les réseaux chaud et eau glacée dans les locaux techniques du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Type de marché de travaux : exécution

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 45331000

Lieu d'exécution et de livraison : 222 rue de l'Université, 75007 Paris

Code NUTS : FR101

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Marché de travaux d'installation d'un système de pot à boue sur les réseaux chaud et eau glacée dans les locaux techniques CPCU et CLIMESPACE du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Prestations divisées en lots : non

Date prévisionnelle de commencement des travaux (Marché de travaux) : 26 novembre 2018

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le marché est financé sur le budget de l'Etablissement public du musée du quai Branly-Jacques Chirac. Le paiement des factures/acomptes et du solde sera effectué par virement administratif sur un compte bancaire ou postal. Le délai de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la réception de la facture par

l'établissement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit (8) points.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : La forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique. Conformément à l'article 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 applicable aux marchés publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Nombre de candidats :

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 10 octobre 2018 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2018-MQB-02633-MA-00-00

Renseignements complémentaires : La consultation est dématérialisée. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible sur l'adresse du profil acheteur de l'établissement : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

QUESTIONS DES CANDIDATS SUR LE DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : marches-publics@quaibrantly.fr. Seule la date de réception par le musée du quai Branly-Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'établissement public du musée du quai Branly-Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

VISITE OBLIGATOIRE DU SITE DU MUSEE

Afin qu'ils puissent se rendre compte du fonctionnement des locaux techniques du musée du quai Branly - Jacques Chirac, les candidats devront visiter le site où seront exécutés les travaux. Les candidats devront s'inscrire auprès du secrétariat de la DMTS (caf-dmts@quaibrantly.fr). Les visites seront possibles jusque six (6) jours avant la date de remise des offres. Pour accéder au site, les candidats devront se munir d'une pièce d'identité. Il sera délivré aux candidats, un certificat de visite qu'ils devront joindre à leur offre. Le candidat reconnaît avoir apprécié, du fait de cette visite, toutes les difficultés inhérentes au site existant.

NEGOCIATIONS

A l'issue de l'analyse, l'Etablissement du musée public du quai Branly-Jacques Chirac négociera avec le ou les candidats les mieux classés conformément à l'article 2.10 du Règlement de consultation. Les négociations seront engagées par courriel à l'adresse que les candidats auront indiquée à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

Pour rappel, la possession d'une habilitation en soudure sur gros diamètre ou d'une expérience avérée dans ce domaine est exigée, conformément aux dispositions de l'article 1.5.5 du Cahier des clauses administratives particulières.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Critère n°1 : Prix (noté sur 50 points/100).

Le prix sera noté à partir de la Décomposition du prix global et forfaitaire selon la formule suivante :

Note = (Montant de l'offre la plus basse x 50) / (Montant de l'offre du candidat analysé).

Critère n°2 : Valeur technique appréciée à l'aide du mémoire technique à remettre (notée sur 45 points/100) sous décomposée comme suit :

Sous-critère 1 (25 points) : Pertinence de l'organisation et des moyens humains dédiés au marché, appréciée à partir d'une présentation détaillée :

- de l'organisation de l'équipe ;
- des compétences et expériences (CV) des membres de l'équipe dédiée au marché ;

Sous-critère 2 (20 points) : Pertinence de la note méthodologique, démontrant :

- la compréhension des enjeux et des contraintes de l'opération ;
- les méthodes d'intervention pour ce projet compte-tenu des contraintes d'exploitation du site, appréciée notamment sur la base d'une proposition d'organisation du chantier.

Critère n°3 : Pertinence des engagements du candidat en matière de développement durable (notée sur 5 points/100) appréciés à partir d'une liste détaillée des mesures concrètes qui seront mises en oeuvre sur le chantier, notamment concernant les approvisionnements et la gestion des déchets.

L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée, à l'issue des négociations le cas échéant, sera retenue.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 septembre 2018

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : courriel : marches-publics@quaibrantly.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3295226**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 75 - Paris